

**ASSOCIATION DES LICENCIÉS ET MASTER EN NOTARIAT, en abrégé "ALN"  
ASBL**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE L'ASBL "ASSOCIATION DES LICENCIES ET MASTER EN NOTARIAT"  
AYANT SON SIÈGE SOCIAL À 5000 NAMUR, RUE BORGNET, 13  
NUMERO D'ENTREPRISE (RPM NAMUR): 0450.801.362  
TVA: 0450.801.362**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le six janvier

S'est tenue à Uccle (1180 Bruxelles), Avenue de Fré, 176, l'assemblée générale ordinaire de l'Association Sans But Lucratif "**Association des Licenciés et Master en Notariat**", en abrégée "**ALN**", ayant son siège social à 5000 Namur, rue Borgnet, 13, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0450.801.362 (Registre des Personnes Morales à Namur), assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro 0450.801.362.

**BUREAU**

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame van RAEMDONCK Sophie, présidente du conseil d'administration.

L'assemblée désigne cette dernière comme présidente de l'assemblée, Monsieur RENGUET Robin comme secrétaire.

L'assemblée a décidé de ne pas nommer de scrutateur.

**CONVOCATIONS**

Les membres de l'association ont été convoqués à la présente assemblée générale par courriers électroniques individuels envoyés le 20 décembre 2022.

**COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

**A) Membres**

Sont présents ou représentés les membres de l'association indiqués dans la liste de présence ci-annexée, signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

La liste des présences est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Les procurations et substitutions de pouvoirs mentionnées dans la liste des présences y resteront annexées.

**B) Administrateurs**

Sont présents ou représentés les membres du conseil d'administration suivants, savoir :

- Thomas CSIK
- Arnaud DROUGUET
- Jérôme DU BUS DE WARNAFFE
- Bastien EMMERECHE
- Thomas GREGOIRE
- Robin RENGUET
- Sophie VAN RAEMDONCK
- Elise TAGHON
- Florence BODSON
- Antoine LOGE

- Mathilde ARRIMONT
- Louise HENRY
- Justin BOGAERT
- Andréa MIRALLES RONCO
- Barbara PREBENNA

## **EXPOSE DU PRESIDENT**

Le président expose que :

I. La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> février 2022
2. Présentation et approbation du rapport d'activités 2022
3. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice 2022
4. Décharge du Conseil d'administration sortant tel que nommé suite à l'assemblée générale du 7 janvier 2022
5. Défraiements des membres du Conseil d'administration pour l'année 2022.
6. Election des membres du Conseil d'administration 2023 – renouvellement de la limitation de ses membres.
7. Pouvoirs pour exécuter les décisions ci-avant.
8. Divers – échanges avec les membres.

II. La liste des membres comporte actuellement **559 membres effectifs**. Il résulte de la liste des présences que 35 membres sont présents ou représentés.

La présente assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour.

## **DISCUSSIONS**

Les points suivants sont discutés et votés ce jour.

### ***I. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> février 2022***

L'assemblée dispense le président de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> février 2022.

*VOTE : L'ASSEMBLEE APPROUVE CE PROCES-VERBAL A L'UNANIMITE.*

### ***II. Approbation du rapport d'activités 2022***

Le président donne lecture du rapport d'activités pour l'année écoulée, dont un exemplaire restera ci-annexé.

*VOTE : L'ASSEMBLEE APPROUVE CE RAPPORT A L'UNANIMITE.*

### ***III. Proposition d'approbation des comptes annuels, affectation des bénéfices et présentation du budget 2023***

Il est procédé à l'exposé des comptes annuels.

*VOTE : L'ASSEMBLEE APPROUVE LES COMPTES ANNUELS A L'UNANIMITE.*

### ***IV. Démissions et décharges***

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs actuels, avec effet immédiat.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs nommés suite à l'assemblée du 7 janvier 2022 pour leur mandat écoulé et les remercie pour le travail effectué.

*VOTE : CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

**V. Défraiements des membres du Conseil d'administration pour l'année 2022.**

L'assemblée fixe le défraiement des membres du Conseil d'administration dans l'exercice de leur mandat écoulé à 0,00 EUR pour les frais restant dus.

*VOTE : CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

**VI. Election des membres du Conseil d'administration 2023**

L'assemblée décide de nommer à l'unanimité comme administrateurs, avec prise de fonction au 7 janvier 2023 :

1.	BOGAERT Justin	
2.	BODSON Florence	
3.	CSIK Thomas	6500 Thirimont, rue la malaise 5
4.	HENRY Louise	
5.	PREBENNA Barbara	
6.	RENGUET Robin	1170 Watermael-Boitsfort, Avenue de Tercoigne, 41
7.	VAN RAEMDOCNK Sophie	
8.	DELLI SANTI Celena	
9.	PRAILE Antoine	
10.	VANDER BORGHT Olivier	
11.	BAGUETTE Laurence	
12.	CARLIER Gabriel	
13.	RENARD Tanguy	
14.	DELATOUR Audrey	
15.	PIERARD Olympe	
16.	LEBEAU Raphaël	

Ici présents ou représentés, et qui acceptent.

Leur mandat est d'une durée d'une année, prenant cours au 7 janvier 2023. Il est gratuit.

L'assemblée décide de nommer à l'unanimité comme administrateurs-honoraires en charge d'organiser les 30 ans de l'ALN, avec prise de fonction au 7 janvier 2023 :

1.	du BUS de WARNAFFE Jérôme	
2.	EMMERRECHTS Bastien	

Ici présents ou représentés, et qui acceptent.

Leur mandat est d'une durée d'une année, prenant cours au 7 janvier 2023. Il est gratuit.

*VOTE : CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

**VII. Pouvoirs**

L'assemblée donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec pouvoir de délégation à un de ses membres, pour l'exécution des résolutions prises ci-avant.

***VIII. Divers***

**CLOTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le président donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé, ainsi que les autres administrateurs qui interrogés à ce sujet en ont émis le souhait.